



Communauté de Communes
YONNE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260528-2026_84-DE

S²LO

N°2026.84

ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt-six, jeudi 28 mai 2026, à dix-huit heures trente-quatre, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 22 mai 2026, se sont réunis en salle communautaire de Pont sur Yonne (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 28

Votants : 35

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Serotin), Martin O. (Serbonnes), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, Horsin (Thorigny), Spahn, Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Nezondet (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Messieurs Declinchamp (Cuy), Michaut (Michery)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs, Fouet (Champigny), Denisot (Compigny), Gesserand (Perceneige), Dorte, Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Cochennec, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Sellier (Vinneuf)

Pouvoirs : M. Fouet à Mme Bakari-Baroini, Mme Gesserand à Mme Talvat, Mme Cristovao à M. Laventureux, M. Dorte à M. Léonard, Mme Laurent à M. Joly, Mme Cochennec à Mme Coutouly, Mme Sellier à M. Nezondet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Attribution du marché de Fourniture et livraison de bacs roulants et d'éco composteurs

Le Conseil communautaire, vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,
- le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,
- l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 février 2026 et fixant au 7 avril 2026, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de fourniture et livraison de bacs roulants et d'éco composteurs,
- la décision de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 28 mai 2026 ;

Considérant,

- la nécessité de fournir la livraison de bacs roulants, composteurs et bioseaux pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et des biodéchets

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de fournitures et livraison de bacs roulants et d'éco composteurs pour le lot n°1 et le lot n°2 comme suit :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 1^{er} juin 2026 et de sa publication légale le 1^{er} juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Communauté de Communes
YONNE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260528-2026_84-DE

S²LOW

N°2026.84
ENVIRONNEMENT

lot	désignation	Société	Total marché
1	Fourniture et livraison de bacs roulants, pour la collecte des ordures ménagères et des emballages	CONTENUR	250 497,60 € TTC
2	Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs	QUADRIA Solution variante	137 201,16 € TTC
		TOTAL	387 698.76€ TTC

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Pour copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance, Véronique DANJON



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 1^{er} juin 2026 et de sa publication légale le 1^{er} juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>